

INFOS BRÈVES

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016		244 031,30 €		454 297,46 €		698 328,76 €
Opérations de l'exercice	249 307,42 €	43 231,00 €	939 712,89 €	971 457,71 €	1 189 020,31 €	1 014 688,71 €
TOTAUX	249 307,42 €	287 262,30 €	939 712,89 €	1 425 755,17 €	1 189 020,31 €	1 713 017,47 €
Résultats de clôture		37 954,88 €		486 042,28 €		523 997,16 €
Restes à réaliser	80 590,00 €	55 544,00 €	- €	- €	80 590,00 €	55 544,00 €
TOTAUX CUMULÉS	329 897,42 €	342 806,30 €	939 712,89 €	1 425 755,17 €	1 269 610,31 €	1 768 561,47 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		12 908,88 €		486 042,28 €		498 951,16 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	1 425 672,80 €	939 630,52 €
Résultat reporté 002		454 297,48 €
Total de la section de fonctionnement	1 425 672,80 €	1 425 672,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	656 492,68 €	668 629,80 €
Restes à réaliser sur 2016	80 590,00 €	55 544,00 €
Solde d'exécution reporté 001		12 908,88 €
Total de la section d'investissement	737 082,68 €	737 082,68 €

Les principaux postes de dépenses de la section d'investissement :

- Rénovation et extension du Foyer Rural
- Installation d'un paratonnerre à l'Eglise
- Eclairage LED des rues de Briastre et de Prayelle
- Rénovation d'une partie de la toiture de l'école de musique
- Maison rue du Chapitre

TAUX D'IMPOSITION

Au cours de la même séance, l'assemblée a examiné les taux des trois taxes communales.

Il a été décidé de reconduire les mêmes taux d'imposition qui produiront les produits repris au tableau ci-après :

Taxe	Taux 2017	Bases estimées	Taux 2018	Produits
Habitation	10,57	838 900	10,57	88 672
Foncier bâti	5,13	811 900	5,13	41 650
Foncier non bâti	42,92	86 300	42,92	37 040
			Total	167 362

ENVIRONNEMENT

La suppression des contrats aidés qui représentaient plus de 150 heures de travail hebdomadaire et l'interdiction des produits phytosanitaires sur la voie publique nous obligent à prendre des mesures qui apparaissent déplaisantes en matière d'entretien courant des trottoirs et espaces publics.

D'après la réglementation en vigueur, les trottoirs jusqu'au fil d'eau relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruité du bien qui doit en assurer l'entretien.

La propreté de notre village est l'affaire de tous.

Assez régulièrement, je sillonne les rues de notre village, et il m'est plaisant de constater que de plus en plus de résidents participent à notre effort en désherbant et nettoyant. Je tiens ici à les remercier et je les incite à persévérer afin de conserver un environnement propre et entretenu. Ce sont ces gestes solidaires et civiques qui favorisent la qualité de notre environnement. Je compte sur vous.

À titre personnel, accompagné de M. Péciaux et des agents communaux, nous avons procédé à un nettoyage du cimetière durant plusieurs après-midis. Là aussi, il nous est agréable de remarquer que certains concessionnaires participent à ces travaux, tandis que d'autres critiquent.

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière dont vous achetez l'usage mais non le terrain, l'entretien reste à votre charge.

RAPPEL : Malgré l'interdiction, certains s'obstinent à faire des feux. En plus des nuisances occasionnées au voisinage, en ces temps de forte sécheresse, le risque de propagation est grand. Il existe des solutions, l'accès à la déchetterie est gratuit, là aussi un peu de respect de l'autre.

Recyclage : vous pouvez déposer en Médiathèque les :

- Prospectus – papiers journaux – bouteilles d'eau, de jus de fruits – crayons usagés – gâchettes de produits d'entretien
- Cartouches d'encre (au profit de l'école primaire)
- Piles (au profit du téléthon)

Il est rappelé également que les propriétaires sont chargés de ramasser les déjections de leurs chiens.

TRAVAUX

Les travaux de pose d'un paratonnerre à l'église ont été commandés.

La mise en place d'un éclairage LED devrait être réalisé d'ici la fin de l'année Rues de Prayelle et de Briastre .

Concernant le Foyer Rural, la demande de permis de construire est en cours d'instruction, le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sera prochainement lancé.

VIE LOCALE

- samedi 16 juin à 20H et dimanche 17 juin à 16H au Foyer Rural – spectacle « Une nuit au Musée » organisée par K.DANCE

- samedi 23 juin dès 17H Fête de la Musique au Foyer Rural : lâcher de ballons/concert de l'Harmonie La Concorde /animation par le groupe Rytm'N Boots Country Dancers/soirée dansante animée par DJ Micka

- vendredi 29 juin dès 18h00 – fête de l'école primaire – sous le préau de l'école ou au Foyer Rural en cas de mauvais temps

- Samedi 14 juillet : défilé à 10H30 – festivités habituelles– 22H00 grand feu d'artifice.

- samedi 21 juillet dès 17H00 au Foyer Rural : fête du Centre aéré

- vendredi 27 juillet dès 19H00 dans la cour de la Médiathèque : soirée des animateurs du Centre aéré

- du samedi 04 au mardi 07 août : ducasse avec animations (le programme sera édité prochainement)

- mercredi 08 août : sortie familiale à Berck organisée par le CCAS – renseignements et inscriptions en mairie

Très cordialement

Le Maire